RIFSEEP MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Cartographie des fonctions des IAE

Groupes RIFSEEP		Description des fonctions en Administration centrale
G1		Membre de cabinet ministériel Adjoint à un sous-directeur, adjoint au chef de service ou fonction d'encadrement de niveau équivalent Chef de bureau de catégorie I Fonction d'encadrement équivalente dans une autre administration de l'État
G2		Chef de bureau de catégorie II Chargé de mission ou chef d'une mission rattachée à un directeur d'administration centrale, d'un chef de service ou d'un sous-directeur Directeur de projet informatique, chef de projet maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage Fonction d'encadrement équivalente ou dans une autre administration de l'État
G3		Adjoint au chef de bureau Fonction d'encadrement ou d'animation de réseau équivalente au MAA, ou dans une autre administration de l'État : Architecte technique, ingénieur sécurité, ingénieur systèmes, ingénieur support technique, urbaniste des systèmes d'information : Chef de projet au sein d'un bureau (hors projet informatique)
G4	4.1	Chef de pôle au sein d'un bureau Chargé d'études ou chargé de mission au sein d'un bureau ou d'un service/ dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Administrateur de bases de données, administrateur systèmes réseaux, gestionnaire de données et de référentiel métier, intégrateur d'applications, assistant support, analyste programmeur
	4.2	IAE stagiaire

Le tableau distingue deux catégories de bureaux :
- ***les bureaux relevant de la catégorie I*** se distinguent par la mise en œuvre dans le bureau d'une ou plusieurs politiques publiques particulièrement stratégiques pour la direction d'administration centrale concernée, ou par l'importance de la dimension managériale (bureaux à fort effectif et/ou à forts enjeux)
- les ***autres bureaux sont classés dans la catégorie II***.

Groupes RIFSEEP	Description des fonctions en Services déconcentrés
G1	Adjoint au directeur Départemental ou Régional (hors statut d'emploi) Adjoint au DRAAF, DAAF ou DDI Chef de service DRAAF/DAAF (rang N-1 par rapport au directeur) Secrétaire général DRAAF/DAAF Chef d'un service de catégorie I en DDI (rang N-1 par rapport au directeur) (en DDT : > ou = 25 agents encadrés / en DD(CS)PP : > ou = 15 agents encadrés) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Chef de mission « défense et sécurité zonale »
G2	Adjoint au chef de service sur site distant ou unité éclatée en DRAAF XXL et XL Chargé de mission ou chef d'une mission rattachée à un directeur ou directeur adjoint en DDI ou en DRAAF Chef d'un service en catégorie II en DDI (rang N-1 par rapport au directeur) (en DDT : < 25 agents encadrés / en DD(CS)PP : < 15 agents encadrés) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)
G3	Adjoint au chef de service sur même site en DRAAF (XXL, XL et L) / DAAF Adjoint au chef de service en DDT/DD(CS)PP Responsable territorial en DDT(M) et DD(CS)PP Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) sur site distant ou unité éclatée en DRAAF XXL et XL Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) à enjeux en DDI Directeur de projet informatique, chef de projet maîtrise d'oeuvre ou maîtrise d'ouvrage (tous secteurs) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Référent national DGAL Chargé de mission à enjeux en DRAAF

G4		Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) ou équivalent sur même site en DRAAF (XXL, XL et L) / DAAF Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) en DDI (autre que définie en groupe 3) Architecte technique, ingénieur sécurité, ingénieur systèmes, ingénieur support technique, urbaniste des systèmes d'information Fonction d'encadrement ou d'animation de réseau équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Administrateur de bases de données, administrateur systèmes réseaux, gestionnaire de données et de référentiel métier, intégrateur d'applications, assistant support, analyste programmeur Chargé d'études ou chargé de mission au sein d'un bureau ou d'un service (DRAAF/DAAF/DDI) / dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État
		IAE Stagiaire

On distingue plusieurs catégories de service :

- **Les services de catégorie I sont :**

*** les services et les secrétariats généraux** (y compris ceux qui encadrent un centre de prestations comptables mutualisé (plateforme CHORUS) **en DRAAF/DAAF** qui ont vu leur périmètre d'actions et de responsabilités s'accroître à la suite de la mise en oeuvre de la réforme territoriale de l'État : les fonctions de chef de ces services/secrétariat général sont donc classées en groupe 1

* **les services en DDT** comportant au moins 25 ETP et les services de DD(CS)PP comportant au moins 15 ETP (non compris le chef de service);

- **Les services de catégorie II** sont situés en DDI:

* des services comportant moins de 25 ETP en DDT et moins de 15 ETP en DD(CS)PP (non compris le chef de service)

Les ***chargés de mission sur poste à enjeux en DRAAF sont classés en groupe 3*** : leur nombre est limité à 5 par région XXL (Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes), à 2 par région XL (Hauts de France, Normandie et Bourgogne-Franche-Comté) et à 1 par région L (Provences-Alpes-Côte d'Azur, Pays de Loire, Centre, Corse, Bretagne et Île-de-France), tous corps confondus.
Hors ces cas, les chargés de mission sont classés en groupe 4.

Groupes RIFSEEP		Description des fonctions pour l'Enseignement
G1		Responsable d'une unité de formation et/ou de recherche d'au moins 8 agents permanents, ou bien responsable d'une unité à très forte notoriété scientifique Directeur d'un site ou d'un service d'au moins 20 agents permanents (grands établissements) Directeur chargé d'une fonction stratégique transversale pour l'ensemble de l'établissement
G2		Directeur d'un site ou d'un service d'au moins 20 agents permanents (autres établissements) Directeur chargé d'une fonction transversale stratégique pour l'ensemble de l'établissement (autres établissements) Responsable d'une unité de formation et/ou de recherche encadrant moins de 8 agents permanents Directeur adjoint d'un site ou d'un service d'au moins 20 agents permanents (grands établissements) Directeur d'un site ou d'un service encadrant moins de 20 agents permanents Directeurs de centre de CFA ou de CFPPA Directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique Secrétaire général d'un établissement d'enseignement technique de 4ème catégorie exceptionnelle et 4ème catégorie (Ens. Tech)
G3		Directeur adjoint d'un site ou d'une antenne de service encadrant moins de 20 agents permanents Chef de mission ou de projet à enjeu Chargé de projet de recherche, scientifique et technique Secrétaire général d'un établissement d'enseignement technique de 3ème ou de 2ème catégorie (Ens. Tech) Animateur de réseau
G4	4.1	Secrétaire général d'un centre dans un établissement issu d'un regroupement (Ens. Tech) Chargé d'études ou de projets ou de mission Enseignant exerçant un temps de service d'au moins 50% en BTS ou Licence professionnelle Enseignant science techno équipement Enseignant génie procédés IAA / GA Coordonnateur de filière Bac Pro, responsable des stages, vice-président de jury
	4.2	Enseignant Autres fonctions en établissement d'enseignement technique
	4.3	IAE Stagiaire

* ***Grands établissements*** : *Agrocampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Montpellier SupAgro, ONIRIS Nantes, Vet Agro Sup Lyon, ENV d'Alfort et ENV de Toulouse*

***** Autres établissements :*** *ENGEES de Strasbourg, Bordeaux Sciences Agro, ENSFEA de Toulouse et ENSP de Versailles*